

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

1^{er} MAI 2019

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 1^{er} mai 2019. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Gilles Gaudreault, Marc-André Lussier et Cajetan Guay sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse. Est absente Madame Jo-Annie Boulianne, conseillère.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2019-05-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'ordre du jour tel que modifié.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2019.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Adoption du premier projet de règlement omnibus # 348 modifiant le règlement de zonage no 260 et le règlement de construction no 262 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.
6. Adoption du règlement # 349 relatif aux frais de déplacement et de covoiturage.
7. Avis de motion pour le projet de règlement # 350 abrogeant le règlement # 250 et établissant les règles pour le lavage des bateaux au lac Nairne visant à prévenir l'infestation des espèces exotiques.
8. Nomination du maire suppléant. (durée de 6 mois).
9. Mandat à Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour la collection d'un compte à recevoir.
10. Adoption de la procédure pour le traitement des plaintes pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.
11. Soumissions reçues pour la réfection de chaussée, des services et remplacement de 4 ponceaux sur le chemin du lac Nairne. (RIRL)
12. Offre de services reçue de Monsieur René Brisson pour la surveillance des travaux chemin du lac Nairne.
13. Ouverture d'une marge de crédit pour les travaux de voirie et autres, chemin du lac Nairne (RIRL).
14. Procurations bancaires pour signature.

15. Offre de services reçue de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est Desjardins Entreprises. (frais de services et taux d'intérêt)
16. Adoption du rapport annuel d'activités 2018 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.
17. Camp de jour :
 - a) Engagement de la coordonnatrice-monitrice et de la monitrice pour le camp de jour 2019
 - b) Coût d'inscription et du service de garde
18. Base de plein air du lac Nairne :
 - a) Engagement de personnel
 - b) Gardien de nuit pour le camping à la Base de plein air du lac Nairne pour 2019
19. Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2018. **ANNULÉ**
20. Offre de services de l'OBV Charlevoix-Montmorency relatif à la qualité de l'eau des puits privés des résidences isolées.
21. Offre de services de Monsieur Stéphane Brûlé de l'Atelier Vagabond, pour la création, la fabrication et l'installation de modules de jeux incluant un plan d'implantation pour la Base de plein air du lac Nairne et le camp de jour.
22. Offre de services de ML Rénovations pour des travaux de réparation de la façade du bâtiment de l'épuration des eaux rue Larouche.
23. Offre de services du Groupe Hémisphère pour un relevé sanitaire sommaire et l'échantillonnage de l'eau souterraine des terrains riverains du lac Brûlé.
24. Congrès de l'A.D.M.Q. les 12, 13 et 14 juin 2019 à Québec.
25. Demandes d'aides financières, tournois de golf et achat de publicité :
 - Club social des pompiers volontaires pour le brunch de la « Fête des Mères » : aide financière de 100\$ plus l'achat du bouquet
 - Club Quad Destination Charlevoix : aide financière de 100\$
 - La Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc. : tournoi de golf du 7 juin 2019, 2 participations à 140\$ chaque
 - Mains de l'Espoir : tournoi de golf du 15 juin 2019, 1 participation à 95\$
 - Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) : tournoi de golf du 8 juin 2019, 1 participation à 80\$
 - Le Charlevoisien : achat de publicité pour la semaine de camping 2019 au montant de 225\$
26. Correspondance.
27. Divers :
 - a) Suivi du dossier de la sculpture
 - b) Suivi du dossier de l'hôpital St-Joseph de La Malbaie
28. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
29. Période de questions.
30. Levée de la séance.

2019-05-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2019 tel que modifié.

2019-05-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d'avril 2019, au montant de cent trente mille cinq cents quarante-six dollars et dix-sept cents (130 546.17\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2019-05-04

5. ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS NO 348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 260 ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 262 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS.

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier ses règlements de zonage et de gestion des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désirent procéder à la modification du règlement de zonage numéro 260 et le règlement de construction # 262;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le 1^{er} projet de règlement no. 348 modifiant le règlement de zonage numéro 260 et le règlement de construction # 262 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

2019-05-05

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 349 RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET COVOITURAGE.

RÈGLEMENT # 349

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT # 247, 270 ET 279 RELATIF AUX FRAIS DES ÉLUS.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent ajuster le tarif des frais des élus et des employés lors de leur déplacement pour tenir compte de l'inflation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 349 soit adopté et qu'il soit statué par ce qui suit :

ARTICLE 1 UTILISATION D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

L'indemnité autorisée pour l'utilisation d'un véhicule automobile soit majorée à 0.50¢ le kilomètre et à 0.05¢ additionnel pour le covoiturage.

ARTICLE 2 FRAIS POUR REPAS

Les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris le pourboire et ce, sans présentation de pièces justificatives soit :

Déjeuner : 12\$

Dîner : 25\$

Souper : 35\$

ARTICLE 3 FRAIS DE LOGEMENT

La municipalité remboursera les frais de logement effectivement supportés dans un établissement hôtelier et ce, avec pièces justificatives.

ARTICLE 4 EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les employés municipaux bénéficient des mêmes tarifs que les élus pour leurs déplacements.

ARTICLE 5 ABROGATION DE RÈGLEMENT

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit et remplace les règlements antérieurs concernant le même sujet.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

2019-05-06

7. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Marc-André Lussier donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, le règlement # 350 sera adopté, abrogeant le règlement # 250 et établissant les règles pour le lavage des bateaux au lac Nairne visant à prévenir l'infestation des espèces exotiques. Qu'un projet de règlement est présenté lors de cette séance.

2019-05-07

8. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT.

Il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Marc-André Lussier maire suppléant.

2019-05-08

9. MANDAT À MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour entreprendre les mesures judiciaires pour la collection du compte adressé à l'Hippodrome de la Vallée relatif au tarif de l'aqueduc – G7 et ce, en date du 19 juin 2018.

2019-05-09

10. ADOPTION DE LA PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c .C-27.1) (ci-après : le « CM ») ou 373.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitements des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la procédure pour le traitement des plaintes de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est adoptée.

2019-05-10

11. SOUMISSIONS REÇUES POUR LA RÉFECTION DE CHAUSSÉE, DES SERVICES ET REMPLACEMENT DE 4 PONCEAUX SUR LE CHEMIN DU LAC NAIRNE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été effectué, sur invitation, le 20 juillet 2018 pour asphaltage d'une partie du chemin Pied-des-Monts # 115030-00011;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Aurel Harvey et Fils inc. au montant de 590 971.50\$ incluant les taxes;
- EJD Construction inc. au montant de 541 991.33\$ incluant les taxes;
- Pointco au montant de 739 315.24\$ incluant les taxes;
- Fernand Harvey et Fils inc. au montant de 562 227.75\$ incluant les taxes;
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc. au montant de 622 722.94\$ incluant les taxes;
- Les Constructions St-Gelais inc. au montant de 614 097.68\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE l'analyse de la conformité des soumissionnaires a été effectuée par Monsieur Philippe Harvey, ingénieur, de Harp consultant;

ATTENDU QUE Monsieur Philippe Harvey, ingénieur, de Harp consultant, recommande aux membres du conseil d'accepter la plus basse soumissions soit celle EJD Construction inc. au montant 541 991.33 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE l'article 938.0.4 du Code municipal stipule qu'avec l'accord de l'entrepreneur, on peut augmenter les quantités inscrites au contrat en autant que la modification constitue un accessoire et n'en change pas la nature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accorde le contrat au plus bas soumissionnaire soit à EJD Construction inc. au montant de 541 991.33\$, incluant les taxes applicables.

QUE la réalisation des travaux est conditionnelle à l'aide financière du ministère des Transports.

2019-05-11

12. OFFRE DE SERVICES REÇUE DE MONSIEUR RENÉ BRISSON POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX CHEMIN DU LAC NAIRNE.

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Monsieur René Brisson pour la surveillance des travaux chemin du lac Nairne aux conditions décrites dans ledit appel d'offres.

2019-05-12

13. OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET AUTRES CHEMIN DU LAC NAIRNE (RIRL)

ATTENDU QUE la municipalité effectuera des travaux de voirie sur le chemin du lac Nairne;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux s'élèvera à 541 991\$;

ATTENDU QUE la municipalité affectera au coût de ces travaux la subvention au montant de 362 490\$ et la différence sera payée à même les surplus accumulés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 362 490\$ et ce, auprès du Centre financier aux entreprises de Charlevoix. Que Madame Claire Gagnon, mairesse, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à cette marge de crédit.

2019-05-13

14. PROCURATION BANCAIRE POUR SIGNATURE.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse, Madame Claire Gagnon, la conseillère Madame Jo-Annie Boulianne, la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Suzanne Gaudreault et/ou l'adjointe Madame Émilie Tremblay soient les représentantes de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- a. émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à l'ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- b. signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- c. demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile à la bonne marche des opérations de la municipalité;
- d. signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

La directrice générale et secrétaire-trésorière ou l'adjointe à celle-ci exercera seule les pouvoirs suivants. Au nom de la municipalité :

- e. faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- f. concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante : sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe.

2019-05-14

15. RÉVISION ANNUELLE DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST, DESJARDINS ENTREPRISES.

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, Desjardins Entreprises, a effectué la révision annuelle de leur offre de services;

ATTENDU QUE cette offre de service a été présentée aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la révision annuelle de leurs services, présentée en avril 2019, par la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, Desjardins Entreprises. Que Madame Claire Gagnon, mairesse, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à cette offre de services.

2019-05-15

16. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR L'ANNÉE 2018.

ATTENDU QUE le rapport annuel d'activités 2018 en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est a été adopté par ladite MRC en mars 2019;

ATTENDU QUE les municipalités doivent procéder à son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2018.

2019-05-16

17a. ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE – MONITRICE POUR DU CAMP DE JOUR 2019.

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent procéder à l'engagement de la coordonnatrice-monitrice et de la monitrice pour le camp de jour 2018;

ATTENDU QUE Madame Kiana Gagnon et madame Leyla Gagnon sont disponible au poste de coordonnatrice- monitrice et de monitrice pour le camp de jour 2019;

ATTENDU QUE Mesdames Kiana et Leyla Gagnon ont suivi la formation DAFA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher pour 2019 Madame Kiana Gagnon au poste de coordonnatrice – monitrice et Madame Leyla Gagnon au poste de monitrice et ce, aux conditions suivantes :

Durée de l'emploi : du 25 juin au 16 août soit une durée de 8 semaines à 40 heures/ semaine.

Horaire : 8h30 à 16h30 et le service de garde sera à déterminer entre les 2 employées

Salaire : coordonnatrice-monitrice : 14.50\$ l'heure
monitrice : 12.75\$ l'heure
et le salaire sera rétroactif tel que négocié dans de la convention syndicale.

2019-05-17

17b. MODALITÉS RELATIVES DU CAMP DE JOUR 2018.

Il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer les coûts d'inscription ainsi que les modalités de paiements pour le camp de jour 2019 à:

- Inscription : 1^{er} enfant – 140\$
- 2^e enfant – 120\$
- 3^e enfant – 100\$

- Service de garde : 80\$

- 1^{er} versement (25%) à la réception de l'inscription et le 2^e versement (solde final) avant le 25 juin 2019

- Durée du camp de jour 2019 : 8 semaines (du 25 juin au 16 août).

2019-05-18

18a. ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR 2019 À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

ATTENDU QUE les employés suivants désirent renouveler leur emploi :

- Monsieur Dylan Tremblay au poste de préposé à l'administration et journalier,
- Monsieur Paul-Henri Gaudreault au poste de préposé et journalier,
- Madame Sonia Lavoie au poste de préposé à la guérite
- Madame Marie-Pier Thivierge au poste de sauveteur plage et journalier

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité d'embaucher le personnel décrit ci-dessous et ce, aux conditions suivantes :

Durée de l'emploi : préposé à l'administration et journalier à l'occasion, Monsieur Dylan Tremblay: du 13 mai au 29 octobre 2019 à 40 heures semaine.
 Préposé et journalier à l'occasion : Monsieur Paul-Henri Gaudreault du 13 mai à 29 octobre 2019 à 40 heures semaine.
 Préposé: Madame Sonia Lavoie: du 14 juin au 3 septembre 2019 à heures variables et sur demande.
 Sauveteur plage : Madame Marie-Pier Thivierge du 16 juin au 11 août 2018 (8 semaines). Du 12 août au 23 août 2019 au poste de journalier.

Salaire : préposé à l'administration et journalier à l'occasion : 14.79\$ l'heure
 Préposé et journalier: 12.73\$ l'heure
 Préposé et journalier : 1273\$ l'heure
 Sauveteur plage : 19.38\$ l'heure

Horaire : entre 8h00 et 21h00 heures variables

Pour le sauveteur plage l'horaire sera de :

dimanche : de 10h à 17h
 mardi : de 12h à 17h
 mercredi; de 12h à 17h
 jeudi : de 12h à 17h
 vendredi de 12h à 17h
 samedi : de 10h à 17h
 et ce, pour un minimum de 34 heures/semaine

QUE le salaire sera rétroactif tel que négocié dans de la convention syndicale.

2019-05-19

18b. ENTENTE POUR UN GARDIEN DE NUIT À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE POUR 2019.

ATTENDU QUE la municipalité opère la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement et la sécurité des campeurs, il serait préférable que la municipalité prévoit un gardien de nuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Gravel et résolu à l'unanimité d'accepter les services de Monsieur Marco Lavoie et Madame Marie-Claude Lapointe au poste de gardien(ne) de nuit à la Base de plein air du lac Nairne et ce, pour 2019. Les conditions reliées à ce poste sont :

- La gratuité du terrain pour la durée du poste,
- À partir de 21h00, il doit procéder à la réception de nouveaux clients,
- Régler au mieux de leur connaissance, les problèmes qui peuvent surgir ou en aviser la gestionnaire,
- Qu'ils doivent faire respecter les règlements existants pour le bruit, les feux de camp ou autres.

2019-05-20

20. OFFRE DE SERVICE REÇUE DE L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU DES PUITTS PRIVÉS DES RÉSIDENCES ISOLÉES.

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent rendre accessible le test pour la qualité de l'eau potable des résidences isolées;

ATTENDU QUE la municipalité s'occupera des frais de manutention et d'expédition des échantillons;

ATTENDU QUE l'OBV Charlevoix-Montmorency offre un service d'analyse de la qualité de l'eau de puits;

ATTENDU QUE l'OBV Charlevoix-Montmorency a déposé une offre de service pour le suivi de la qualité de l'eau des puits des résidences isolées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service tel que déposé par l'OBV Charlevoix-Montmorency relative à la qualité de l'eau des puits des résidences isolées.

2019-05-21

21. OFFRE DE SERVICE REÇUE DE MONSIEUR STÉPHANE BRÛLÉ DE L'ATELIER VAGABOND POUR LA CRÉATION, LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX INCLUANT UN PLAN D'IMPLANTATION POUR LA BASE DE PLEIN AIR ET LE CAMP DE JOUR.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Monsieur Stéphane Brûlé de l'Atelier Vagabond pour la création, la fabrication et l'installation de modules de jeux incluant un plan d'implantation. Les coûts de cet appel d'offre sont de :

- Pour la Base de plein air du lac Nairne, un montant de 12 000\$ plus les taxes applicables et,
- Pour le camp de jour, un montant de 10 000\$ plus les taxes.

Que la méthode de facturation est décrite dans un courriel en date du 30 avril 2019.

2019-05-22

22. OFFRE DE SERVICE REÇUE DE ML RÉNOVATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION À UN BÂTIMENT D'ÉPURATION DES EAUX.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de ML Renovations pour les travaux à effectuer à un bâtiment de l'épuration des eaux et ce, tel que décrit dans son offre de services pour un montant de 5 731.50\$ incluant les taxes.

2019-05-23

23. OFFRE DE SERVICES DU GROUPE HÉMISPÈRE POUR UN RELEVÉ SANITAIRE SOMMAIRE ET ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU SOUTERRAINE DES TERRAINS RIVERAINS DU LAC BRÛLÉ.

ATTENDU QU'une offre de service relative à un relevé sanitaire sommaire et un échantillonnage de l'eau souterraine des terrains riverains du lac Brûlé a été déposée en date du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue est :

- Groupe Hémisphère au montant de 5 208\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre reçue du Groupe Hémisphère au montant de 5 208\$ plus les taxes applicables et ce, pour un relevé sanitaire sommaire et un échantillonnage de l'eau souterraine des terrains riverains du lac Brûlé.

2019-05-24

24. CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC LES 12, 13 ET 14 JUIN 2019.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, au congrès annuel 2019 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera les 12, 13 et 14 juin. Que la municipalité paiera les frais d'inscription ainsi que tous les autres frais relatifs au déplacement, au coucher et aux repas.

2019-05-25

25. AIDES FINANCIÈRES, TOURNOIS DE GOLF ET ACHAT DE PUBLICITÉ.

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les commandites et procéder à l'achat de publicité décrites ci-dessous :

- Club social des pompiers volontaires pour le « Brunch de la Fête des Mères » : aide financière de 100\$ pour l'achat du bouquet
- Club Quad Destination Charlevoix : aide financière de 100\$
- Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc. : tournoi de golf du 7 juin 2019, 2 participations à 140\$ chaque
- Mains de l'Espoir : tournoi de golf du 15 juin 2019, une participation à 95\$
- Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) : tournoi de golf du 8 juin 2019, une participation à 80\$
- Le Charlevoisien : achat de publicité pour la semaine de camping 2019 au montant de 225\$

26. CORRESPONDANCE.

- Ministre de l'infrastructure et des Collectivités : Fonds de la taxe dur l'essence
- Emplois d'été Canada : projet étudiant 2019
- Madame André Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025
- Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants : appel de projets pour l'année 2019-2020
- La Marée : invitation à la Journée mondiale du rire

2019-05-26

30. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20h43.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-RÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 1^{er} mai 2019, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.